

27 décembre 2013

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS  
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14  
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



## PORT DU NUMÉRO RIO



**C'EST OFFICIEL !**



L'arrêté relatif aux conditions et modalités de port du numéro d'identification individuel par les fonctionnaires de la Police Nationale, les adjoints de sécurité et les réservistes de la Police Nationale, est paru au JO du 27 décembre 2013.

Il sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Malgré les votes unanimes défavorables des syndicats aux derniers Comités Techniques de la Police Nationale des 11 et 19 décembre, le Ministre décide de le mettre en œuvre.

**Les PATS sont concernés !**

Pour rappel, leur sort est scellé depuis le 20 mars 2013, date à laquelle a été voté en CT Ministériel le code de déontologie, lequel prévoit dans son article 13 le port du RIO.

Bureau National  
01.55.34.33.20

**ALORS QUE CERTAINS SYNDICATS ONT ÉTÉ POUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE EN MARS 2013, PUIS CONTRE LE PORT DU RIO EN DÉCEMBRE 2013, LE SNAPATSI EST LUI CONTRE CETTE DISPOSITION DEPUIS LE DÉBUT !**

**C  
O  
D  
E  
D  
E  
D  
E  
O  
N  
T  
O  
L  
O  
G  
I  
E**